

DEPARTEMENT DU GARD

ARRONDISSEMENT LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation : 12 décembre 2024

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT JEAN DE
CRIEULON DEPARTEMENT DU
GARD
Séance du 18 décembre 2024**

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 12 décembre 2024, le conseil, conformément à la loi (article L.2122-17 du CGCT) peut délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à neuf heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mr CUENOT Jean-Louis, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Madame : MARTINA Christiane ;

Messieurs : CUENOT Jean-Louis, RIGAL Noël ;

Absents excusés :

Mme LAJARRIGE Julie (pouvoir donné à Mr RIGAL Noël) Mr REMY Claude (pouvoir donné à Mr CUENOT Jean-Louis), Mr PERRIRAZ Michel

Absents non excusés

Mesdames : BASCOP Magali, LAURENT Eléna, REMEZY Lucie, TRICOIRE Agathe

Monsieur SUZZI Pierre ;

Conformément au code général des collectivités territoriales, Madame Christiane MARTINA est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Approbation du compte rendu de la séance du 14 novembre 2024

Après vote, le compte rendu est approuvé pour à l'unanimité (5)

DELIBERATION N°43

Demande de subvention pour la rue Astruc, amendes de police

C'est un dossier qui est à part du reste des travaux. Il est basé uniquement sur la sécurité, sachant qu'il nous manque que 9 % de subventions sur les 80 %.

La dépose de ce dossier doit être faite avant le 7 février 2024.

Cette demande de subvention est acceptée pour à l'unanimité (5)

DELIBERATION N°44

Réforme des redevances de l'agence de l'eau pour l'assainissement collectif et l'eau potable.

Ce dispositif de redevance et les taux doivent être appliqués sur toutes les factures émises à partir du 1^{er} janvier 2025. Cette une délibération obligatoire et il nous est demandé de voter une redevance de 0,009 €/m³ d'eau assainie.

Cette participation va évoluer avec la qualité d'entretien ou non de la station d'épuration ainsi que la qualité du rejet.

Cette délibération doit être prise pour le 31 décembre 2024.

Voté pour à l'unanimité (5)

DELIBERATION N°45

Loyer du logement de la mairie année 2025

Nous devons procéder à la révision du montant du loyer du logement de la mairie pour l'année 2025, si nous devons l'augmenter ou non. Actuellement le loyer de ce logement est de 483,97 € par mois.

Après consultation, le loyer ne sera pas augmenté (voté à l'unanimité)

DELIBERATION N°46

Délibération avec la communauté des communes Piémont Cévenol pour la réalisation du rapport triennal de l'artificialisation des sols.

Dans le cadre de la loi climat et résilience, les communes dotées d'un document d'urbanisme, doivent établir au minimum tous les 3 ans un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs de sobriété foncière déclinés au niveau local. Le premier rapport doit être publié 3 ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit en 2024. L'enjeu est de mesurer et de communiquer régulièrement au sujet du rythme de l'artificialisation des sols, afin d'anticiper et de suivre la trajectoire et réduction.

Voté pour : 3

Mr Noël RIGAL et Mme LAJARRIGE Julie ne prennent part au vote étant salariés à la Communauté des communes Piémont Cévenol.

DELIBERATION N°47

Statuts de la Communauté des Communes Piémont Cévenol

Les statuts dataient du 1er janvier 2018. Délibération à prendre pour les changements effectués. Le principal changement est au développement économique (promotion du tourisme) Compétence reprise par la commune de Sauve. Nous avons déjà pris une délibération pour approuver ce changement, mais à présent, il nous faut confirmer l'ensemble de ces changements.

Voté pour : 3

Mr

Noël RIGAL et Mme Julie LAJARRIGE (procuration) ne participent pas au vote, pour les mêmes raisons qu'à la délibération précédente.

QUESTIONS DIVERSES

1) Noël des enfants du 15 décembre : Ce fût un bel après-midi, les enfants étaient heureux de leur cadeau et goûter distribué par le Père Noël et les adultes ont apprécié le vin chaud.

2) Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 10 janvier à 19h00

3) La galette des rois pour les aînés aura lieu le dimanche 26 janvier à 16h00 accompagnés de leurs conjoints et des élus.

4) Convention avec les voisins vigilants : En 2021 la facture s'élevait à 400€ TTC. Pour 2025, elle est de 520€. Pour la prochaine réunion de conseil, nous verrons s'il est nécessaire de continuer avec cette société, sachant que nous pouvons avoir les mêmes prestations avec la gendarmerie, et qui est gratuite.

N'ayant plus de questions,

Il est 10h05 la séance est levée.